

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	7
procuration	1

L'an deux mille vingt-cinq le 18 décembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle culturel sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2025

<u>Objet</u>
N° 25/10/17
Modification de la délibération n°25/08/15
* Tarifs du snack du domaine skiable de la Poya pour la saison hivernale 2025 - 2026

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

Représentés Madame Maryvonne ALVARD donne procuration à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés Mesdames Maryvonne ALVARD, Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22 alinéa 2 donnant délégation à Monsieur le Maire pour la fixation des différents tarifs,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs en vente du snack de la régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya pour la saison hivernale 2025/2026

(L'ensemble des tarifs indiqués ci-après sont exprimés en T.T.C.)

Boissons

- Espresso : 1,50€
- Café allongé : 1,80€
- Double café : 3,00€
- Café au lait : 2,50€
- Cappuccino : 3,70€
- Thé (menthe, vert, noir, tisane) : 2,00€
- Chocolat chaud : 3,00€
- Café ou chocolat viennois : 4,50€
- Sodas / jus de fruits : 3,00€
- Sirops : 1,50€
- Eau plate : 1,50€
- Eau gazeuse : 2,00€
- Bière 25 cl : 3,00€
- Bière 50 cl : 5,80€
- Verre de vin (rouge ou blanc) : 2,50€
- Vin chaud : 3,50€

Petite restauration

- Hot dog 5.00€
- Frites 4.00€
- 2 Saucisses / frites : 8€
- Menu enfant : 1 saucisse / frite + 1 sirop au choix : 5.50€
- Croque-monsieur / frites / salades : 10.00€
- Panini :

o Le vallorcin : 8.00€
o Le Poya ou Le végétarien : 8.50€

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 074-217402908-20251218-25_10_17-DE

➤ Galettes :

- o Imnou ou Loriaz : 8,50€
- o Perron : 9.00€
- o Galette du jour 9.00€

➤ Crêpe au sucre 3.50€

➤ Crêpe beurre, sucre et citron : 3.80€

➤ Crêpe confiture ou Nutella ou caramel : 4.00€

➤ Gaufre au sucre 4.00€

➤ Gaufre confiture ou Nutella ou caramel : 4.50€

➤ Supplément chantilly : 1.00€

➤ Barre chocolatée 1.50€

➤ Chips 2.00€

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

➤ **VALIDE** les tarifs proposés pour la saison hivernale 2025/2026.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jérémy VALLAS

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE



Acte certifié exécutoire le : 19/12/2025
Télétransmis en Préfecture le : 19/12/2025
Notifié ou publié le : 19/12/2025

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches